



Fiche de paie reçut mais salaire non payé

Par **vertie**, le **27/10/2010** à **14:00**

Bonjour,

J'ai fait de la figuration dans un film au mois d'aout et j'ai reçus la fiche de paye fin septembre, dessus il y à écrit "payer le 28/08/10" et pourtant je n'es toujours pas été payer. Avec la fiche de paye ils on aussi envoyer un mot datant du 20septembre disant q'un problème passager de trésorerie les oblige à décaler de quelques jours encore le règlement de se salaire mais qu'il interviendra très prochainement. Aujourd'hui nous somme le 27octobre et toujours pas de virement, je les ai appeler plusieurs fois mais ça ne répond pas.

Alors qu'est-ce qu'il est possible de faire?Sont-il en tord ?

Par **Paul PERUISSET**, le **27/10/2010** à **14:47**

Bonjour,

Bien sûr que votre employeur est en tort. vous pouvez envoyer un RAR pour leur demander le règlement par retour, en leur indiquant, qu'à défaut vous saisirez le Conseil de Prud'hommes, en référé.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET